

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 avril 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Tombé

AMENDEMENT

N° CD184

présenté par

M. Taite, Mme Bonnivard, M. Viry, Mme Petex, M. Brigand, Mme Périgault, Mme Valentin,
M. Descoeur, M. Ray, Mme Anthoine, M. Hetzel, Mme Corneloup et M. Dubois

ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l'alinéa 21, après le mot :

« agricole »,

insérer les mots :

« et au financement nécessaire à l'installation des jeunes, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à souligner que si l'accès au foncier est essentiel dans le cadre de l'installation, l'accès au financement est tout aussi important.